

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2024**

Mairie d'Ussel  
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **28 mars 2024**  
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **20**  
Nombre de pouvoirs : **9**

Le dix avril deux-mille-vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

**Étaient présents 20 membres du Conseil Municipal :**

M. Christophe ARFEUILLERE ; M. Gilles BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CALLA ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Patrick COURTEIX ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Martine PANNETIER ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEIL ; M. Bruno RAYNAUD ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

**Ont donné procuration 9 membres du Conseil Municipal :**

Mme Maryse BADIA à Mme Martine PANNETIER ; M. Pierrick CRONNIER à Mme Elisabeth VENTADOUR ; M. Sébastien DEVALIERE à M. Jean-Pierre GUITARD ; M. Yoann FIANCETTE à Mme Françoise TALVARD ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE à M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Céline PARRAIN à M. Gilles BARBE ; Mme Sophie RIBEIRO à Mme Chrystèle BOYER ; Mme Tessa SAUBESTY à M. Adrien SEIXAS et Mme Patricia TILLET à M. Patrick COURTEIX.

**Secrétaire de séance :** M. Adrien SEIXAS

**Numéro :** DL20240410-037

**Matière :** 3.2 - Domaine et patrimoine – aliénations

**Objet :** CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL AUX RIVERAINS – RUE DES PEUPLIERS

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-31 et L2241-1 ;

Vu la délibération n° 2010/07/009 du 9 juillet 2010 autorisant le déclassement des emprises ;

Vu la délibération DL n° 20111207-010 autorisant la cession d'une parcelle communale sise rue des peupliers au profit de Monsieur Salah CHATTI ;

Vu la délibération DL20140620-015 autorisant la cession d'une parcelle communale située rue des Peupliers à Monsieur Tahsin KESKIN ;

Vu la délibération DL20140620-016 autorisant la cession d'une parcelle communale située rue des Peupliers à Monsieur Ali KESKIN ;

Vu la délibération DL20150924-019 autorisant la cession à titre onéreux d'une parcelle communale située rue des Peupliers à Madame et Monsieur Adem OKSUZALI ;

Vu l'avis des domaines du 23 février 2024 estimant la valeur vénale dans une fourchette de 8 à 40 €/ m<sup>2</sup> ;

Vu la demande de Monsieur Ali KESKIN ;

Considérant l'accord des acquéreurs ;

Considérant l'importance de régulariser la situation de l'ensemble des riverains situé rue des Peupliers ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- d'autoriser l'abrogation des délibérations précédentes ;
- d'autoriser la cession d'une emprise de 16 m<sup>2</sup> pour une somme totale de 128 €, à Monsieur et Madame CHATTI Fayçal et Raja ;
- d'autoriser la cession d'une emprise de 278 m<sup>2</sup> pour une somme totale de 2 224 €, à Monsieur et Madame KESKIN Tahsin et Fatma ;
- d'autoriser la cession d'une emprise de 74 m<sup>2</sup> pour une somme totale de 592 €, à Monsieur OKSUZALI Adem et Madame KESKIN Ayse ;
- d'autoriser la cession d'une emprise de 195 m<sup>2</sup> pour une somme totale de 1 560 €, à Monsieur et Madame KESKIN Ali et Sevgi ;

- d'autoriser l'acquisition par voie d'échange, de deux emprises de 7 et 12 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur et Madame CHATTI ;
- d'autoriser que les frais notariés soient pris en charge par chaque acquéreur en ce qui lui concerne ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre l'ensemble des démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Fait en Mairie d'Ussel, le 10 avril 2024*



Le Maire,  
Vice-Président du  
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE